



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Avril 2024

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

### Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	18	24	06
Vote			
<b>A</b> <b>L'UNANIMITÉ</b>		Pour : 24	
		Contre : 00	
		Abstentions : 00	

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

**28 MARS 2024**

L'an 2024, le Mercredi 10 Avril à 8 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DELIBERATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Jacques ANSELME - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO.....(18)

**REPRÉSENTÉS** : M. Louis LAROCHELLE - M. Fulbert MIROITE - M. Charly DARMALINGON - M. Rémi DUFLO - Mme Fabienne FARAJE - M. Claude JERSIER .....(06)

**ABSENTS** : Mme Marylène ROCHEMONT - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Laurence LAROCHELLE .....(05)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

#### D\_20240410\_40

### AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR MODIFIER LA DENOMINATION DE CERTAINES VOIES ET LA CREATION DE NOUVELLES

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
- VU la délibération en date du 26 Novembre 2013 autorisant le Maire à modifier les dénominations de voies
- **CONSIDERANT** la nécessité de modifier la dénomination de certaines voies existantes et de créer de nouvelles pour des raisons d'intérêt général, notamment en vue de faciliter la gestion administrative, la localisation des habitations et des services publics,



971-219711322-20240423-14-DE

Réception par le Préfet : 23-04-2024

Publication le : 23-04-2024

**Ville de TROIS-RIVIÈRES**

Séance du 10 Avril 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,****DECIDE****A L'UNANIMITE****Article 1**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la modification de la dénomination de certaines voies existantes conformément aux recommandations de la commission.

**Article 2**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à la création de nouvelles voies selon les besoins identifiés par les services municipaux, en accord avec les règlements en vigueur et après consultation des parties prenantes concernées.

**Article 3**

**DE CHARGER** le Maire de Trois-Rivières de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 10 Avril 2024.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

*-recours administratif gracieux auprès de mes services,*

*-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet «www.telerecours.fr»*



**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,**

**Jean-Louis FRANCISQUE**